

**Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Construction de 35 logements à ossature bois, rue des Vignerons - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 12 000 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement Social) - Modification des délibérations des 16 janvier 1984 et 21 mai 1984**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibérations des 16 janvier 1984 et 21 mai 1984, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt global de 12 603 722 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement Social) pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer le programme de construction de 35 logements à ossature bois, rue des Vignerons.

Cet emprunt a été réalisé en 5 tranches de 5 473 543 F, 2 667 104 F, 2 488 235 F, 1 471 840 F et 557 000 F.

M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous a informés qu'il envisage de renégocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêt de 2 667 104 F pour un montant résiduel de 2 621 452,41 F et pour la durée résiduelle de 28 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable de 6,80 % avec taux de progressivité des annuités : 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence les délibérations des 16 janvier 1984 et 21 mai 1984.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM ne prenant pas part au vote), adopte les propositions qui lui sont soumises.